

Commune :  
MALISSARD (170)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Section : AM  
Feuille(s) : 000 AM 01  
Qualité du plan : Plan régulier avant  
20/03/1980  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 01/02/2023  
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1203 C  
Document vérifié et numéroté le 01/02/2023  
A SDIF Valence  
Par MIROUX Fanny  
Inspecteur des Finances Publiques  
Signé

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----.  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la feuille n° 6463.

A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc... ).  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

**Modification selon les énonciations d'un acte à publier**

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par SCP REMY ET FAURE (2)

Réf. : 22504  
Le 01/02/2023

la Drome  
15 avenue de Romans  
BP 2116  
26021 VALENCE CEDEX  
Téléphone : 04-75-79-50-16  
Fax : 04-75-79-51-11  
cdfif.drome@dgfip.finances.gouv.fr

